Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260330-AR_2026_AD_2-DE

MAIRIE ARGOL

ARRETE

AR 2026-AD-2

portant délégation de fonctions à
Monsieur Patrick DELACROIX – 2ème Adjoint au maire

Le Maire de la Commune d'ARGOL (29560),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-20 autorisant le Maire à déléguer partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas, d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal ;
Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et de ses Adjoints ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à **Monsieur Patrick DELACROIX, 2ème adjoint au Maire.**

ARRETE

Article 1- A compter de son élection, **Monsieur Patrick DELACROIX** , 2ème adjoint est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales en cas d'absence ou d'empêchement du maire en ce qui concerne Les Infrastructures et la sécurité.

Cette délégation entraîne autorisation de signature des documents afférents à ces domaines, à savoir :
- Devis de fournitures et de matériel
- Elaboration des dossiers de demande de subventions
- Signature des marchés concernant les bâtiments, la voirie et les réseaux
- Convocations et correspondances courantes
- Convocation des commissions

Article 2 – La présente délégation est accordée pour la durée du mandat. Les actes signés porteront la mention « par délégation du Maire », qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté

Article 3 – Cette délégation pourra être rapportée à tout moment, et sa validation ne saurait dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mr Patrick DELACROIX.

Ampliation adressée :
- à Monsieur Le Préfet du Finistère
- au comptable de la collectivité

Fait à Argol le 30 mars 2026
Jean-Michel LEZENVEN
Maire

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)

Monsieur le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signature Mr Delacroixl le 2/4/2026